



Site des Marais du Vigueirat
13104 Mas-Thibert
Bouches du Rhône
Département : Bouches du Rhône
Commune : ARLES – Mas-Thibert

CAHIER DES CHARGES De l'appel à candidature

Pour le Développement du Tourisme Équestre
Aux Marais du Vigueirat

Le site des Marais du Vigueirat est un espace naturel protégé, situé entre le canal d'Arles à Fos et le canal du Vigueirat qui a donné son nom au domaine.

Il s'étend sur 1200 hectares, dont 919 sont classés Réserve Naturelle Nationale depuis novembre 2011.

Le propriétaire du site est le Conservatoire du Littoral (établissement public à caractère administratif), le gestionnaire étant depuis 2001 l'association Les Amis des Marais du Vigueirat, association loi 1901.

Ce site présente une grande diversité faunistique et floristique ainsi qu'une admirable mosaïque de milieux, essentielle pour le maintien des espèces du site, et la nidification des oiseaux.

Plus de 2000 espèces animales et 800 espèces végétales ont été recensées sur le site au total.

Outre la protection de la nature, qui reste la priorité, les Marais du Vigueirat forment à la fois un site exemplaire d'écotourisme réduisant au maximum l'impact des activités humaines sur ce territoire, ainsi que l'espace naturel protégé le plus pâturé de Camargue (Certification ISO 14001 et EMAS, signataire de la Charte Européenne de Tourisme Durable).

En effet, au total, 945 hectares du domaine sont pâturables : 4 manades de chevaux et taureaux Camargue, 1 élevage de taureaux de race Morucha (le seul en France), 1 élevage de moutons, sont en convention avec le Conservatoire du Littoral et les Marais du Vigueirat et pâturent sur le site à l'année.

La découverte de ce territoire est aujourd'hui proposée au grand public sous plusieurs formes :

Visites libres et gratuites au nord, visites guidées à pied ou en calèche au sud dans la Réserve, événements ponctuels divers (culturels, agricoles...). En 2014, 30 000 visiteurs sont venus découvrir le site via ces diverses excursions.

Les Amis des Marais du Vigueirat souhaitent désormais permettre aux visiteurs de **découvrir la spécificité du territoire à cheval**, afin d'en traverser le cœur et de mesurer l'important rôle de l'élevage en Camargue et sur ce site en particulier, tout en s'enrichissant toujours de la découverte des paysages et de la biodiversité riche qui la compose.

Dans ce cadre, les Amis des Marais du Vigueirat lancent un appel à candidature visant à trouver un prestataire et sa cavalerie afin de proposer au grand public une activité de tourisme équestre sur le site des Marais du Vigueirat.

Une convention tripartite entre le Conservatoire du Littoral, les Amis des Marais du Vigueirat et le Prestataire sera signée, et valable pour une durée de trois ans, non renouvelable tacitement.

Le présent Cahier des Charges comprend huit parties, précédées de 11 articles de conditions de réalisation de l'activité.

La première partie concerne le « descriptif du contenu de l'activité », la deuxième les « propos de la découverte équestre », qui expose l'orientation que le discours des accompagnateurs devra prendre. La partie 3 énumère les « contraintes liées au statut du site », la 4 les « engagements du gestionnaire », suivie de la partie 5 qui indique les « engagements du prestataire ». Enfin, les parties 6, 7 et 8 concernent respectivement le « montant et le règlement de la redevance », les « diplômes requis » pour la pratique de l'activité de découverte équestre aux Marais du Vigueirat, et la « remise des candidatures ».

Annexe : extrait du Rapport Annuel d'Activité 2014 des Amis des Marais du Vigueirat - partie 3 « Accueil du Public »

AVANT PROPOS - CONDITIONS DE REALISATION DE L'ACTIVITÉ

I. BASE D'ORGANISATION DE L'ACTIVITE

Article 1 – Cavalerie / harnachement

L'activité de découverte équestre (voir carte p.6) sera pratiquée en 2016 du 1er juin au 1er novembre, puis en 2017 et 2018 du 1er avril au 1er novembre. Les jours et horaires seront précisés dans la convention.

L'activité est prévue avec une cavalerie « camarguaise » (chevaux de race Camargue inscrits au livre des origines ou « typés Camargue » + harnachement traditionnel pour le guide + harnachement uniforme et en bon état pour le reste de la cavalerie) dans un souci de maintien des traditions et des races locales.

Le nombre maximum de chevaux autorisés à rester sur le site pour la saison (dans les clos prévus à cet effet → voir les précisions p.8-9) est fixé à 25.

Article 2 – Groupes

Le nombre de cavaliers maximum par groupe d'individuels, pour une communication et une gestion aisée, est arrêté à 12 (guides et visiteurs compris). A partir de 10 visiteurs, 2 guides seront nécessaires.

Les groupes d'individuels plus importants devront donc être divisés en groupes de 10 maximum, et un système de rotation entre les différentes activités pourra être mis en place (ex : un groupe pratiquera la découverte à cheval, pendant que d'autres feront la visite guidée naturaliste, ou la visite guidée en calèche au sud du domaine, puis inversement).

Pour des groupes de visiteurs allant de 25 à 30 personnes (la réservation étant faite au moins 15 jours à l'avance), le prestataire pourra ponctuellement, et seulement pour une durée d'un à deux jours, compléter, si besoin, par le nombre de chevaux nécessaires. Il devra agir systématiquement avec l'accord préalable du gestionnaire, et une cavalerie en règle.

Article 3 – Sécurité / législation

Le parcours s'effectue avec un accompagnement obligatoire par le(s) prestataire(s) retenu(s) et ses employés. Aucune sous-traitance n'est autorisée.

Le prestataire et ses employés disposeront des diplômes nécessaires en matière de tourisme équestre.

Le bénéficiaire s'engage à respecter les normes en vigueur en matière de sécurité pour tous ses équipements et son matériel, et à fournir aux gestionnaires un justificatif de la conformité aux normes de ceux-ci.

Il s'engage également à ce que ses activités soient conduites par du personnel en règle au titre du code du travail et des règles en matière de qualification pour mener des activités équestres.

II. DEROULEMENT DE L'ACTIVITE

Article 4 – Organisation des visites

Le nombre maximum de visites par jour est fixé à 3 :

-Pour les mois de juin, juillet et août 2016, (avril, mai, juin, juillet, août pour 2017 et 2018) :

2 départs, un matin et un après midi pour la promenade d'1h30

1 départ le matin pour la promenade de 3h

-Pour les mois de septembre et octobre 2016, 2017, 2018 :

2 départs, un matin et un après midi pour la promenade d'1h30

1 départ l'après midi pour la promenade de 3h

Article 5 – Départ de visite

Le point de départ du parcours de découverte équestre est situé sur le site des Marais du Vigueirat, au sud de l'accueil principal.

Un lieu de stationnement des chevaux ombragé, avec barre d'attache, mangeoire, et sellerie sont à aménager, ainsi qu'un point d'eau. Si des difficultés survenaient du fait de sa localisation, il ne pourra être déplacé durant l'expérimentation qu'avec l'accord préalable du Conservatoire du Littoral (propriétaire), et de l'association les Amis des Marais du Vigueirat (gestionnaire).

Article 6 – Durées des visites

Le temps total du parcours sur l'itinéraire testé est estimé à 1h30, et 3h avec les deux étapes d'animations ludopédagogiques. Les deux produits seront donc proposés ainsi:

- 1h30 (suivit du tracé sans arrêt)
- 3h (suivit du tracé avec deux arrêt pour les deux étapes)

Article 7 – Modification d'itinéraire

L'itinéraire testé par le prestataire pourra être modifié en cours d'activité à la demande du prestataire pour améliorer sa prestation touristique; ou du gestionnaire et propriétaire, si les conditions écologiques/ météorologiques le justifient (nidification d'oiseaux remarquables ou découvertes de stations de plantes ou d'animaux rares le long du parcours ...). A ce titre, le prestataire sera informé par le gestionnaire du site et le Conservatoire du Littoral de la sensibilité de certains passages en cours de saison.

Article 8 – Tarifs

Le prestataire proposera les différents tarifs à pratiquer (1h30 ou 3h : tarifs adultes, enfants, et groupes), la redevance au gestionnaire étant systématiquement comprise.

Le prestataire soumettra une grille de prix sous forme de tableau qu'il joindra à son dossier de candidature.

Une fois le prestataire sélectionné, ces tarifs pourront être soumis à des modifications, après concertation entre le prestataire, le propriétaire, et le gestionnaire.

III. STATUT ET SPECIFICITE DU SITE

Article 9 – Formation liée à la spécificité du site

La prise en charge de visites équestre aux Marais du Vigueirat ne pourra commencer qu'après la réalisation de 15 jours de formation du prestataire sur l'environnement du site, de la Camargue (histoire, faune, flore, gestion hydraulique, activités économiques, pratiques traditionnelles...), ainsi que sur les pratiques de tourisme durable qu'il s'engagera à respecter.

La/les dates de ces 15 jours seront définies après concertation entre le Gestionnaire et le Prestataire, et pourront se dérouler au cours des mois de janvier à mai 2016, même de manière fractionnée.

Dans sa candidature, le prestataire pourra exprimer ses connaissances du site, de la Camargue et sa motivation pour le valoriser.

Article 10 – Préservation / statut du site

Compte tenu du statut du site et de sa vocation de préservation des espaces naturels (propriété du Conservatoire du Littoral), l'activité se pratiquera dans le plus grand respect de l'environnement et des autres usages présents sur le site (déchets rapportés, aucun dérangement des colonies d'oiseaux, discrétion).

Le prestataire devra pratiquer son activité en accord avec les chartes et certifications cités en première page (CETD, ISO 14001, EMAS).

Le gestionnaire s'engage à:

- Veiller à l'application et au respect des termes de la convention qui sera signée ultérieurement au choix du prestataire.
- à entretenir les clôtures de ceinture, les portails situées sur les parcelles mises à disposition, et sur le parcours
- à informer rapidement le prestataire en cas de problème sur le troupeau
- à étudier avec le prestataire la possibilité d'aménager ou de rénover les infrastructures existantes (lieu de stationnement des chevaux, sellerie, observatoire équestre...)

1. Descriptif du contenu de l'activité

Le projet de Tourisme Équestre doit permettre au grand public de découvrir le site d'une nouvelle façon, qui n'a jusque là jamais été proposée sur le site et qui reste pourtant aujourd'hui très convoitée par les touristes : la découverte de la nature Camarguaise à cheval.

Deux durées de parcours seront proposées : 1h30 et 3h.

1h30 : suivi du tracé du parcours, sans interruption (voir partie 1.1 si dessous).

3h00 : suivi du tracé du parcours, avec deux haltes, deux « étapes », à vocation ludopédagogique (observation du troupeau de Moruchos/ initiation à la monte « à cru », voir partie 1.2).

1.1 Descriptif cartographique du parcours

Le circuit équestre se déroulera dans la partie nord du site (voir carte page 6), à partir du sentier de la Palunette, jusqu'aux Jardins Partagés, en traversant la zone d'élevage de taureaux espagnols de race Morucha.

Départ :

1 Point d'attache des chevaux, **Étourneau** (200m au sud de l'accueil)

Déroulement :

2 → Les cavaliers rejoignent la dernière portion de **piste d'accès** aux Marais du **749m** Vigueirat
→ Entrée dans les terres par le **portail 1**

3 → **Portail 1**
210m → **Ganivelle** proche du portail 1
→ Continuer tout droit, Traversée du **Clos des Peintres** jusqu'au portail ouvert du **Clos de l'Écluse**

4 → A ce portail ouvert (non comptabilisé sur la carte), prendre à droite direction **portail 2**
142m → **Portail 2**
→ Couper le Sentier pédestre de la Palunette, direction **portail 3**
→ **Portail 3**

5 → Continuer tout droit, traversée du **Clos des Danseuses** jusqu'au **pont du sentier de la Palunette** (« **Pont Palunette** »)
360m → Faire descendre les cavaliers et passer **sous le pont de la Palunette**

6 → Traversée du **Clos du Volcan**. Arrivé en face du **portail 4**, prendre à droite pour entrer dans le clos au **sud** du **Clos des Rolliers**.
283m **ETAPE PEDAGOGIQUE 1** (voir partie 1.2.1)
→ Une fois l'étape terminée, reprendre la direction **Nord** jusqu'au **portail 4**

7 → Continuer tout droit, traversée du **Clos des Rolliers** par la gauche, jusqu'à atteindre le **Clos des Moruchos** qui commence derrière la digue, franchir sur la gauche le **portail 5**
263m **ETAPE PEDAGOGIQUE 2** (voir partie 1.2.2)

8 → Une fois l'étape terminée, prendre la direction **Nord-Est** pour atteindre la **berge du canal du Vigueirat**.
1281m → Entrer sur la berge à « **Entrée berge Vigueirat** », continuer tout droit jusqu'à « **sortie berge Vigueirat** », puis prendre à gauche direction **portail 6**

9 → Franchir **Portail 6** (sur la gauche de la clôture), vers **Clos des Jardins**
283m → Continuer tout droit dans le **Clos des Jardins**, direction **portail 7**
→ Continuer tout droit et franchir le **Portillon** pour rejoindre la **piste d'accès**

10 → Prendre à droite pour **monter sur la berge du canal d'Arles à Fos** (après la station d'épuration)
982m → Continuer tout droit, le long de la digue
→ Après 982m, descendre à gauche direction **portail 8**, retour dans les terres

11 → Franchir **Portail 8**, vers le clos « **Plateau** »
760m → Prendre tout de suite à droite pour la direction retour
→ Continuer tout droit en traversant le « **Plateau** » puis le **Clos de l'Écluse** pour rejoindre le portail ouvert du **Clos de l'Écluse** puis le **portail 1**

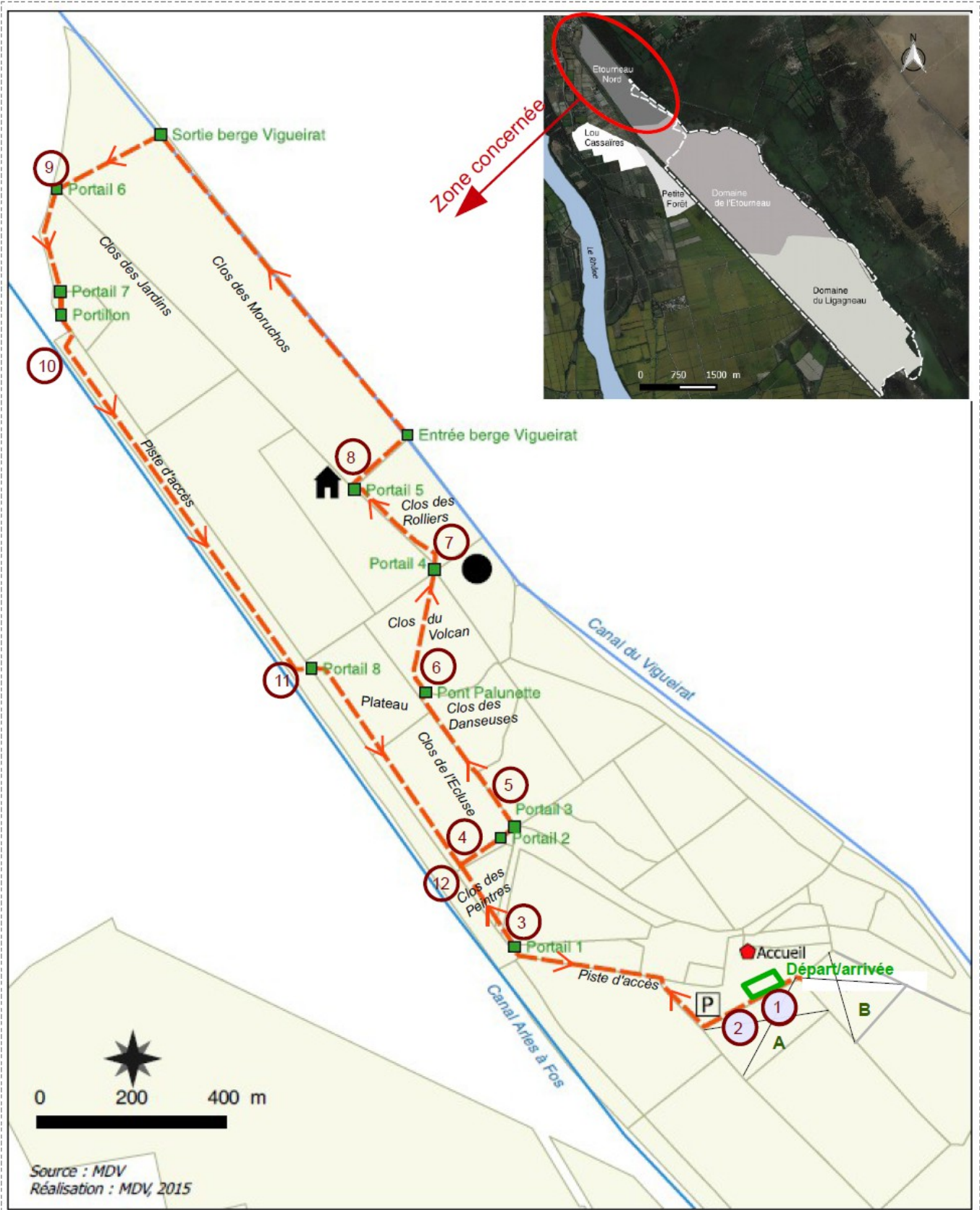
12 → Rejoindre la **piste d'accès**, dans le sens inverse du départ, retour au **point d'attache** des chevaux
749m

Arrivée :

Point d'attache des chevaux, le guide fait descendre les cavaliers un par un.

DISTANCE TOTALE :

6,062km



Source : MDV
Réalisation : MDV, 2015



Observatoire équestre : Etape pédagogique 2 (p.5)



Initiation à la monte à cru : Etape pédagogique 1 (p.6)



Parcours de tourisme équestre



Directions du parcours de tourisme équestre



Tronçons de déroulement du parcours de tourisme équestre

Ex: Clos des Peintres

Noms d'appellations des parcelles



Lieu de départ/arrivée



Lieu de pâture des Chevaux

A: petit clos des vaches
B: Boutardière nord

1.2 Descriptif du contenu ludo-pédagogiques du parcours, 2 étapes

Outre la traversée des paysages, différentes installations seront mises en place sur le circuit afin de proposer des animations/ateliers aux visiteurs. Le but étant d'immerger les visiteurs dans les coutumes locales, le quotidien de l'élevage des chevaux et taureaux de race Camargue, et de bénéficier des connaissances spécifiques sur l'élevage en Camargue.

1.2.1 Initiation à la monte à cru*

1.2.1.1 Le concept

Le but de cet « atelier » est d'initier les visiteurs à la monte à cru (sans selle), ceci pour différentes raisons. D'abord de faire découvrir cette pratique de corps à corps, de fusion cheval-cavalier, d'entrée en contact direct avec le cheval de race Camargue dont la morphologie est parfaitement adaptée à ce mode d'équitation. Ensuite de rappeler et rendre perceptible le lien particulier qu'il peut y avoir entre un cheval et son cavalier, entre l'équidé et l'Homme. Sentir le cheval se déplacer, bouger, tourner, respirer, revenir au sens premier -à la base, de l'équitation : deux corps qui doivent apprendre à fonctionner ensemble.

1.2.1.2 Déroulement de l'étape

Une barre d'attache sera en place dans le clos situé au sud du Clos des Rolliers, à quelques mètres de l'observatoire. Le guide attache les chevaux en faisant descendre les cavaliers, puis desselle un cheval, et propose à chaque visiteur l'initiation à la monte à cru.

Un tabouret sera à disposition, afin que les visiteurs puissent monter facilement, le guide devra tenir le cheval et superviser le montoir.

L'activité se déroule sur un cercle d'environ 5m, le guide garde le cheval en main, pour des raisons de sécurité, et afin que l'initié n'ait qu'à se concentrer sur la découverte de la monte à cru.

Une fois l'activité terminée, le groupe repart en direction du nord vers les Jardins Partagés pour la fin du parcours.

Durée : 45 min

**Le candidat aura la possibilité d'exposer une autre idée d'étape ludo pédagogique dans sa candidature, qui remplacerait ou améliorerait celle-ci (voir partie 8 « remise des candidatures »)*

1.2.2 L'Observatoire Équestre

1.2.2.1 Le concept

Le concept d'observatoire est bien connu dans le milieu naturaliste : cabanes/abris en bois pour l'observation des oiseaux.

Le but est de voir sans être vu, ne pas causer de dérangement chez les différentes espèces d'oiseaux.

L'idée ici est de développer le même concept qui soit destiné à l'observation des troupeaux (de Murochos dans ce cas) à cheval.

L'intention est à la fois de ne pas être vus afin de ne pas faire fuir ni déranger les bêtes, mais également de pouvoir approcher au plus près d'un troupeau de taureaux espagnols, sans prendre le risque de le traverser sans protection.

Cet infrastructure sera composée d'un long couloir aboutissant sur un espace ellipsoïde, lieu d'observation et d'explications du guide. Pour la sécurité des chevaux et cavaliers, la structure sera intégralement dépourvue de toiture.

L'observatoire, qui sera implanté dans le Clos de l'Embarcadère, perpendiculairement au barrage le plus à l'Est, pourra recevoir, avec sa largeur de 8,30m et sa longueur de 53,40m, maximum 20 chevaux.

1.2.2.2 Déroulement de l'étape

Le groupe entre par le portail de l'observatoire à l'Est, s'avance, toujours à cheval dans le couloir en longeant le côté droit jusqu'à la fin de celui-ci (fermeture du portail préférable). Le guide descend de son cheval, l'attache, puis fait descendre un à un les visiteurs en attachant chaque cheval du côté droit du couloir.

La découverte commence et c'est à pied que les visiteurs observent le troupeau sous les explications du guide, par la fente prévue à cet effet.

Pour repartir, le guide reprend chaque cheval un à un en faisant remonter les visiteurs dans l'espace d'observation.

Durée : 45 min

2. Propos de la découverte équestre

Les connaissances suivantes, demandées au prestataire, devront également pouvoir être transmises au public.

2.1 Durant le parcours dans son ensemble

2.1.1 Paysages et gestion des milieux

La flore Camarguaise, et visible à cheval de l'intégralité du parcours doit pouvoir être nommée par le guide aux visiteurs.

*Connaissance des espèces végétales sauvages :

- Consommées par les troupeaux
- Non consommées par les troupeaux

*Connaissance des espèces végétales invasives.

*Connaissances sur la spécificité des milieux.

*Connaissances des diverses appellations des milieux traversés (« mosaïque de milieux »), pouvoir en expliquer les différences, leurs formations propres.

*Connaissances sur la gestion des milieux (agriculture locale, gestion des milieux sur le territoire : gestion de l'eau, irrigations...).

2.1.2 La Camargue : élevage / traditions

2.1.2.1 Élevage

*La faune Camarguaise et présente sur l'intégralité du parcours doit pouvoir être nommée par le guide aux visiteurs.

*Connaissances sur les origines, l'histoire, et l'importance de l'élevage en Camargue, savoir les transmettre :

- Histoire de l'élevage en Camargue : Ovin, Équin, Bovin
- Description des animaux domestiques élevés en Camargue : Mérinos d'Arles, Cheval Camargue, Taureau Camargue, Taureau Espagnol (origines / morphologie / caractères généraux / recensement)
- Différences de marquage : Cheval Camargue/ Taureau Camargue/ Taureau Espagnol
- « Manade » : origine / histoire/ mode de travail actuel (en particulier celle du site)
- Rôle de l'élevage sur les milieux

2.1.2.2 Traditions

Le guide devra connaître les origines, l'histoire, et l'importance des us et coutumes camarguais, et savoir les transmettre.

Connaissances sur les traditions :

*Culturelles ,humaines

*Taurines et équines

2.1.3 Le village de Mas-Thibert

Le guide doit pouvoir évoquer Mas-Thibert et son histoire, dans son contexte rural et social.

2.2 Durant les deux étapes

2.2.1 Initiation à la monte à cru

*L'initié doit être orienté dans cette découverte.

Le guide devra lui indiquer les sensations qu'il doit chercher :

-sentir le cheval « sous lui »

-développer les sensations cheval-cavalier en fermant les yeux, si le cavalier est suffisamment en confiance

-Une assiette naturelle, recherche de l'équilibre

-L'utilité et l'importance des jambes et du poids du corps dans l'équitation

*Connaissances sur

-L'approche du cheval dans son milieu naturel ou non

-La biomécanique du cheval dans les allures, les déplacements

-Le fonctionnement quotidien du cheval, et du cheval Camargue en particulier

2.2.2 Observatoire équestre

Découverte du troupeau de taureaux de race Morucha.

Connaissances sur :

-L'éthologie d'un troupeau de taureaux de race espagnole (origine combat)

-Les différences avec le taureau Camargue

-Les spécificités de la race Morucha

-La Ganaderia Granier

-Les différence Ganaderia/ Manade

-L' AOC / AOP

3. Contraintes liées au statut du site

Propriété du Conservatoire du Littoral, la Réserve et la Partie Nord des Marais du Vigueirat font l'objet de nombreuses mesures de protection réglementaires qui conditionnent l'ensemble des activités y compris le tourisme équestre.

- Sous location ou introduction d'animaux n'appartenant pas au prestataire interdites
- Obligation de respecter la politique environnementale du site (utilisation de matériaux ou de produits)
- Gestion hydraulique définie et mise en œuvre par le gestionnaire
- Accès au site réglementé et contrôlé
- Présence ponctuelle de public accompagné ou de scientifiques
- Chasse et pêche interdite

- Chiens interdits

Toutes ces règles son en accord avec la réglementation définie par l'Arrêté Municipal N°15VET001 (« réglementant l'accès, la circulation et les usages sur les Marais du Vigueirat, propriété du Conservatoire du Littoral sur la Commune d'Arles ») signé le 02 février 2015, et la Convention de Gestion 2014-2019 qui lie l'association des Amis des Marais du Vigueirat, le Conservatoire du Littoral, la Ville d'Arles et L'Office de Tourisme d'Arles.

4. Engagements du Gestionnaire

Le Gestionnaire s'engage :

- à entretenir les clôtures de ceinture situées sur les parcelles mises à dispositions
- à informer rapidement le prestataire en cas de problème sur le troupeau
- à informer rapidement le prestataire en cas de problème sur le parcours
- à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public se trouvant sur les parcelles mises à disposition
- à étudier avec le prestataire la possibilité d'aménager ou de rénover les infrastructures existantes (clôtures, observatoire équestre, passages...)

5. Engagements du Prestataire

Le prestataire s'engage:

- à respecter le cahier des charges
- à informer rapidement le Gestionnaire en cas de problème sur le troupeau
- à informer rapidement le Gestionnaire en cas de problème sur le parcours
- à informer le Gestionnaire du nombre de bêtes présentes sur les parcelles
- à ne jamais intervenir dans la gestion des troupeaux présents sur les parcelles du parcours
- à laisser les clôtures de ceinture/fermeture situées sur les parcelles mises à dispositions dans leurs positions initiales
- à respecter la réglementation établie par le (CNTE) Comité National de Tourisme Équestre

6. Montant et règlement de la redevance

La Redevance au Gestionnaire est fixée à 10%, et sera déduite sur le total du chiffre d'affaire mensuel de l'activité. L'intégralité de la billetterie sera encaissée à l'accueil des Marais du Vigueirat ; seront ensuite déduits les 10%, et la somme restante pourra être reversée au prestataire.

Cette redevance est susceptible d'évoluer selon l'augmentation ou la diminution du chiffre d'affaire.

Aucune somme d'argent ne peut être perçue directement par le prestataire (convention gestionnaire- Conservatoire du Littoral).

D'autre part, deux clos seront mis à disposition, avec possibilité d'affouragement. La redevance annuelle pour ces deux clos est de 500€ pour la période d'activité.

7. Diplômes requis

Étant donné que le parcours comprend des étapes où les visiteurs seront emmenés à descendre de cheval, et à recevoir un enseignement (monte à cru, couloir de l'observatoire...), un accompagnateur seul, ayant uniquement l'ATE ne pourra pas accompagner le groupe sur le parcours.

Le Prestataire, ou un de ses employés, devra obligatoirement avoir un des diplômes suivants :

- BEES (Brevet d'État d'Éducateur Sportif)

-BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)

Le prestataire devra respecter la réglementation établie par le Comité National de Tourisme Équestre.

8. Remise des candidatures

CONDITIONS INDISPENSABLES AU DEPÔT DE CANDIDATURE :

- ***Détenir, soit : 1. Le statut de „Chef d'Exploitation Agricole“**
soit : 2. Le statut de „Gérant de Centre Équestre“
→Les candidatures d'autres types de structures ne pourront pas être recevables.
- ***Visite préalable du site obligatoire (avant tout envoi de candidature)**
→Un *certificat de visite* sera ensuite signé, et nécessaire à la prise en compte des candidatures.

Les offres devront comporter :

1) **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (Obligatoires)**

- L'adresse du prestataire / le statut et l'adresse de sa structure
- La photocopie de la carte d'identité du prestataire (carte de séjour ou de résident pour les membres de l'Union Européenne, ou hors Union Européenne)
- Les certificats délivrés par les services vétérinaires (lorsqu'ils existent) attestant de l'état sanitaire de la cavalerie
- Une copie certifiée conforme d'un diplôme permettant l'encadrement de groupe et de cavaliers, et l'enseignement de l'équitation (étape ludo-pédagogique comprenant de l'enseignement):
BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)→ indispensable
BEES (Brevet d'État d'Éducateur Sportif) option „activités équestres“ „et équitation“ → accepté
- Tout autre copie de diplôme justifiant d'une activité au contact du public, d'animation (BAFA), expérience professionnelle
- Adhésion éventuelle à une association d'éleveurs
- Contrat en cours et notamment MAET

2) **DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES (Obligatoires ou facultatifs)**

→**Obligatoires :**

- Une lettre de motivation
- Une grille de proposition des tarifs (adultes/enfants/groupes) pour les deux produits (1h30 et 3h00), sous forme de tableau
- Le nombre d'animaux qui composent la cavalerie (minimum 12, maximum 25)
- Une note exposant la vision économique du candidat autour du projet de découverte équestre aux Marais du Vigueirat (prévisionnel sur 5 années, estimation des coûts et recettes etc...) - à l'aide notamment de l'annexe proposée ci après

→**Facultatifs :**

- Une note de synthèse exposant les connaissances acquises sur la Camargue et ses spécificités (faune, flore, gestion hydraulique, élevage, pratiques traditionnelles, activités économiques...)
- Une note exprimant la vision personnelle du projet de découverte équestre aux Marais du Vigueirat (idées complémentaires diverses, organisation etc...)
- Une note présentant une autre idée d'étape ludo pédagogique (qui remplacerait ou améliorerait celle exposée dans la partie 1.2.1 du Cahier des charges : « initiation à la monte à cru »)

DATE LIMITE DE **RECEPTION** DES CANDIDATURES (Aix-en-Provence) :
VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015

Un jury composé des structures suivantes :

- Le Conservatoire du Littoral (Propriétaire)
- Les Amis des Marais du Vigueirat (Gestionnaire)
- L'Office de Tourisme d'Arles (Co-gestionnaire des Marais du Vigueirat)
- La Commune d'Arles (Co-gestionnaire des Marais du Vigueirat)
- Le Parc Naturel Régional de Camargue
- Le Comité Départemental de Tourisme Équestre des Bouches du Rhône (CDTE 13)
- La Chambre de l'Agriculture

sélectionnera le candidat retenu avec lequel le conservatoire du Littoral signera une convention.

– **ANNEXE** –
EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2014
Partie « Accueil du Public »

Cet outil permettra au candidat de visualiser les relevés de fréquentation du public aux Marais du Vigueirat en 2014. Il pourra ensuite imaginer l'organisation de son activité de découverte équestre, en évaluer les retombées économiques, et établir un prévisionnel sur 5 ans en fonction du coût et des recettes (à estimer) du projet.

Dans cet extrait figurent les différentes zonations de l'espace du site, les types de public accueillis, le nombre total de visiteurs par année (de 1996 à 2014) et la qualité des visiteurs reçus (grand public, scolaires etc...). Sont également représentés : les relevés de fréquentation du grand public par activité de découverte ainsi que la répartition de la fréquentation mensuelle du grand public en 2014.

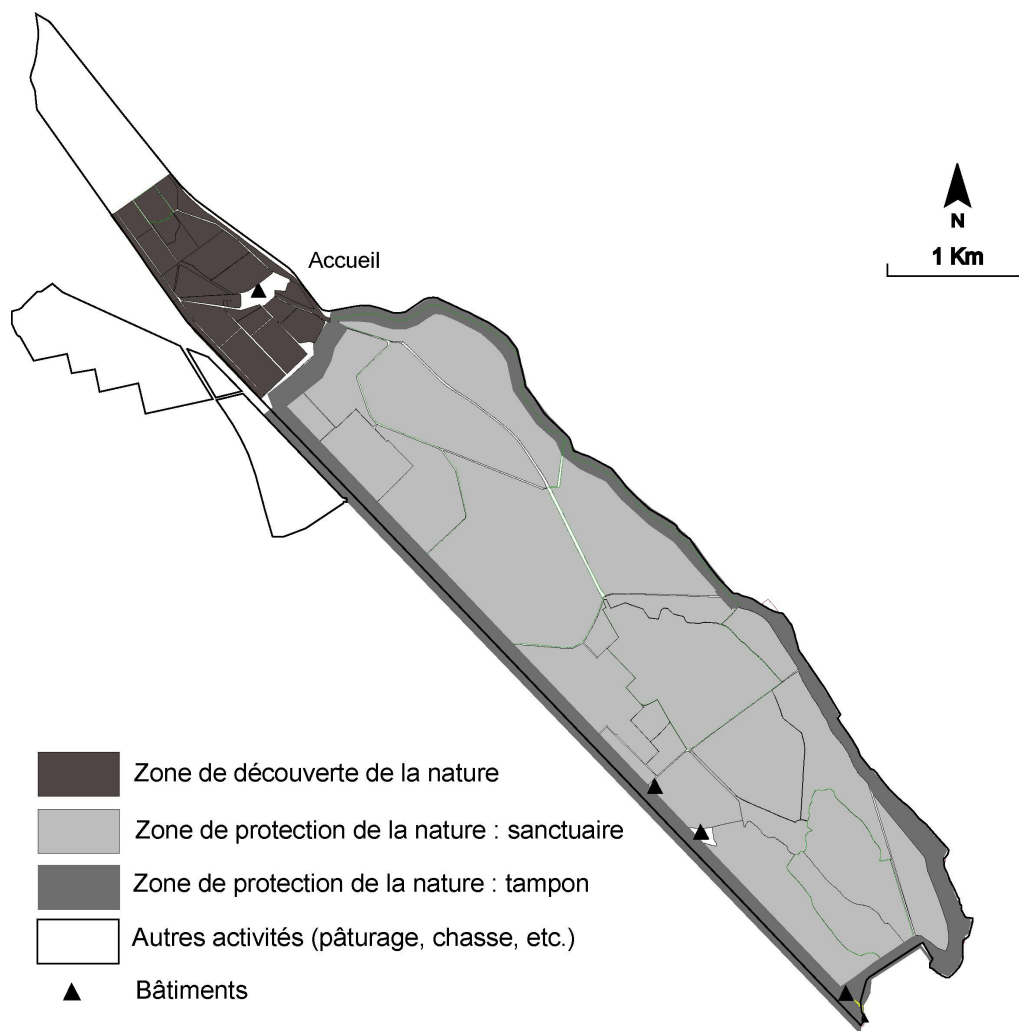
3. ACCUEIL DU PUBLIC

L'accueil du public aux Marais du Vigueirat est défini par 3 objectifs :

- sensibiliser un large public au respect et à la sauvegarde de l'environnement
- faire du tourisme de nature aux Marais du Vigueirat un élément structurant du développement économique et social du hameau de Mas-Thibert et de ses environs
- financer une partie importante de la gestion du patrimoine naturel du domaine par les recettes de l'accueil du public.

La zonation de l'espace permet de concilier protection de la nature – objectif prioritaire du site – et accueil du public.

Carte 3 : zonation de l'espace pour la répartition des visites aux Marais du Vigueirat



Amis des Marais du Vigueirat, 5 octobre 2009

Les trois zones définies (cf. carte 3) sont différemment accessibles en fonction des objectifs qui leur sont assignés :

• **zone de découverte de la nature :**

superficie : 8,5% du domaine

Ancienne zone agricole, dont les milieux sont restaurés dans le but d'offrir aux visiteurs une diversité de paysages et de milieux

objectifs prioritaires : sensibilisation et pédagogie.

L'accès y est libre (peu ou pas de contraintes) et les aménagements répondent à l'ensemble des besoins d'un très large public (confort, facilité d'accès, etc....).

• **zone de protection de la nature :**

superficie : 77% du domaine.

objectif prioritaire : protection de la faune et de la flore.

L'accès est toléré mais fortement réglementé. Les visites sont obligatoirement guidées et les aménagements peu nombreux.

• **zone de développement durable :**

superficie : 14,5% du domaine

Anciennes zones agricoles ou de chasse, dont les milieux sont encore cultivés ou chassés mais devant faire l'objet de restaurations dans l'objectif d'aboutir à des projets de développement d'activités compatibles avec la protection de la nature.

objectifs prioritaires : activités humaines compatibles avec l'environnement (chasse, élevage, jardin partagé).

L'accès y est interdit pour des questions de sécurité ou pour permettre le bon déroulement des activités qui y sont pratiquées et car ces espaces ne présentent pour l'instant aucun intérêt pédagogique.

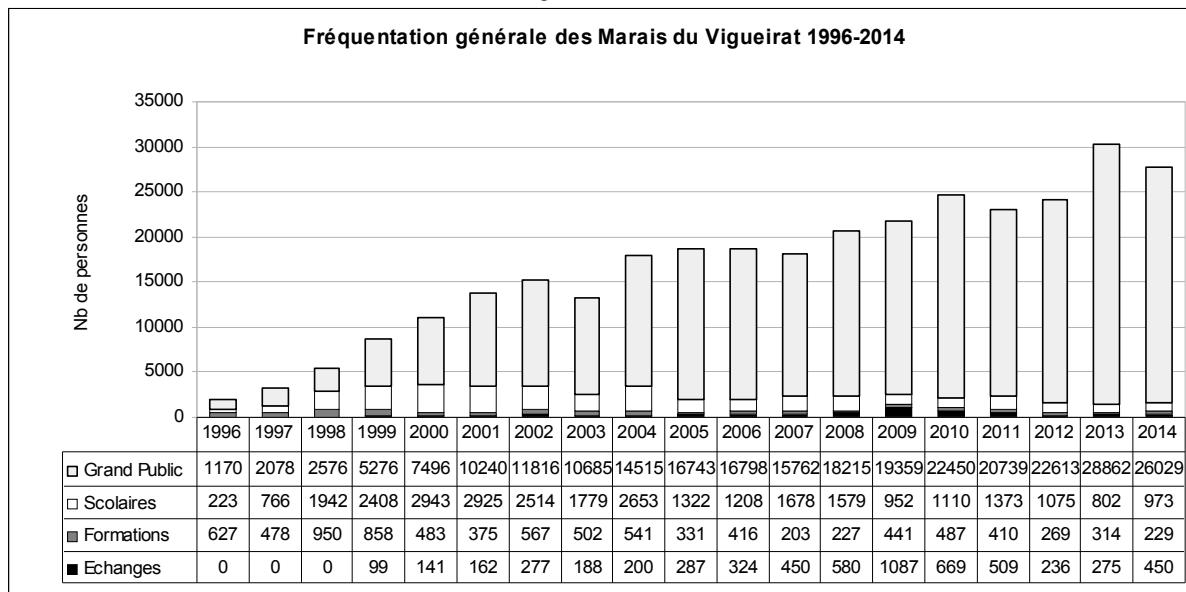
Le public accueilli est répertorié en trois groupes (cf. tableau 3) :

Tableau 3 : les trois grands types de publics accueillis aux Marais du Vigueirat

Type de public	Type d'approche	Objectif
Grand public	Découverte	Faire découvrir la nature et sensibiliser à la sauvegarde de l'environnement
Scolaires	Éducation environnement	Sensibiliser les enfants à la richesse des zones humides et les amener à adopter des comportements respectueux envers ces milieux
Étudiants et techniciens	Formation environnement	Transférer le savoir-faire issu de la recherche, de la gestion des zones humides et des outils de gestion de l'accueil de visiteurs sur un site naturel sensible

3.1 FRÉQUENTATION DES MARAIS DU VIGUEIRAT EN 2014

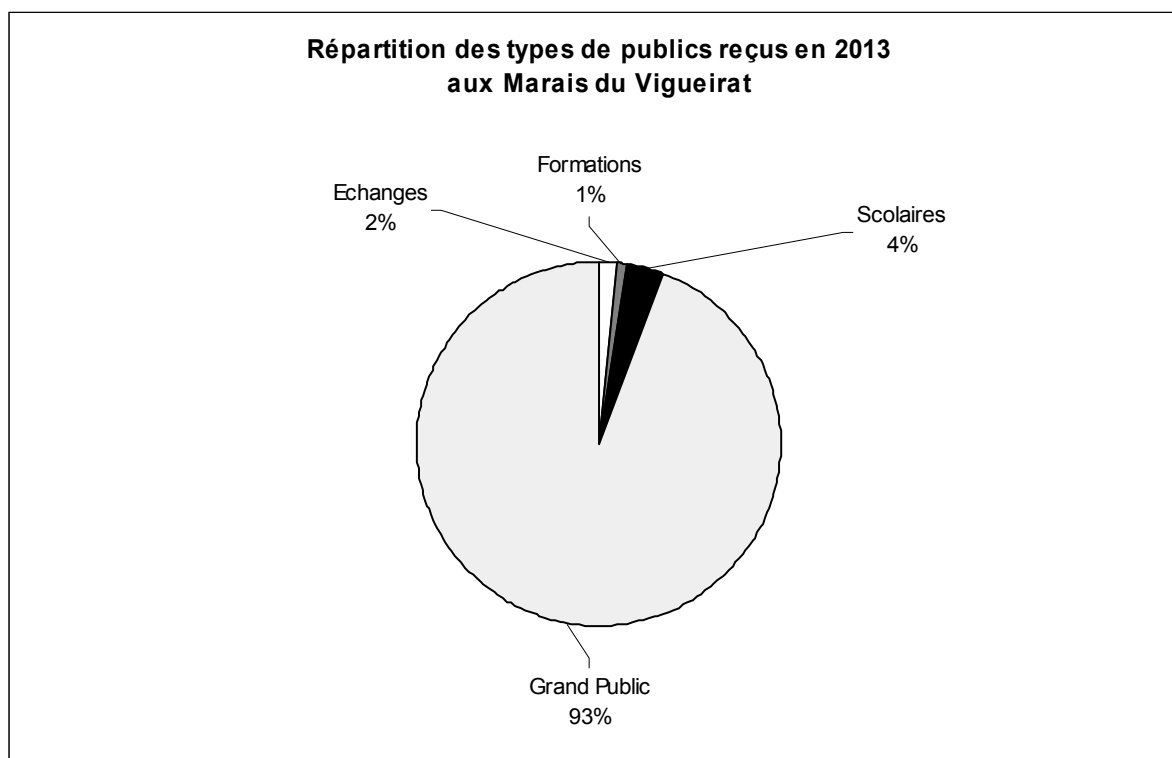
Graphique 3.1.1 : Evolution du nombre total de visiteurs des Marais du Vigueirat de 1996 à 2014



Données Amis des Marais du Vigueirat / chiffres arrêtés au 31/12/2014

Au 31 décembre 2014, **27 681** personnes ont été reçues aux Marais du Vigueirat, tous publics confondus, soit une **diminution de 8 %** par rapport à la fréquentation de 2013.

Graphique 3.1.2 : Qualité des différents publics reçus en 2014 aux Marais du Vigueirat



Données Amis des Marais du Vigueirat / chiffres arrêtés au 31/12/2014

Grand public : Le grand public concerne les visites libres et les visites guidées.

Visites libres : Sentiers de l'Etourneau + visites autonomes + évènementiels + clients sans visite
Visites guidées : visite Sentier de la Palunette + visites RNN + visites en calèche + démonstration de pêche à l'écrevisse de Louisiane

Scolaires : L'accueil des scolaires concerne tout type de niveau allant de la maternelle au lycée. Les classes, accompagnées de leurs enseignants, sont accueillies par le *CPIE Rhône-Pays d'Arles* à la demi-journée ou à la journée pour un programme pédagogique validé par *l'Education Nationale*.

Formations : Le plan de gestion des *Marais du Vigueirat* prévoit d'accueillir des formations à la journée et en stage de plusieurs jours. Les sessions sont réalisées soit dans le cadre de formations initiales, soit de formations continues (en partenariat avec l'IRFEDD). Elles s'adressent dans le premier cas à des étudiants et dans le second à des professionnels.

Echanges : sont comptabilisés les groupes reçus dans le cadre d'échanges et de partage d'expérience, les journalistes, ainsi que les groupes qui viennent sur le site sans participer à une présentation ou une visite, mais uniquement pour pouvoir profiter des infrastructures d'accueil (« utilisation de la salle de réunion »).

Tableau 3.1 : Evolution de la fréquentation des Marais du Vigueirat par les différents types de publics entre 2013 et 2014

Grand public	- 10 %
Scolaires	+ 21 %
Formations	+ 29 %
Echanges	+ 64 %

Données *Amis des Marais du Vigueirat* / chiffres arrêtés au 31/12/2014

La baisse de la fréquentation générale s'explique principalement de la baisse de fréquentation du grand public.

3.2.2 Grand Public : fréquentation générale 2014

Conjoncture touristique 2014 :

« Une saison touristique en demi-teinte.

La période avril-mai a été, selon les professionnels, dynamisée par une succession de ponts et une météo favorables. Si le mois de juillet a été plus difficile, et ce partout en France, le mois d'août a été plutôt stable dans les Bouches-du-Rhône.

Ceux qui s'en sortent sont ceux qui peuvent se raccrocher à des événements, des festivals, qu'ils soient locaux ou nationaux. C'est la tendance que l'on voit se confirmer depuis plusieurs années. Heureusement, dans les Bouches-du-Rhône, il existe plusieurs événements estivaux de renommée : La Roque, le Festival d'Art lyrique d'Aix, le Festival de Marseille, les Rencontres à Arles...

La culture, encore et toujours une force pour notre destination. »¹

Les Marais du Vigueirat se retrouvent dans l'analyse de la conjoncture touristique pour la saison 2014 réalisée par Bouches-du-Rhône Tourisme : un printemps plus ou moins laborieux, un mois de juillet moins bon qu'en 2013, et un mois d'août qui rattrape la baisse de fréquentation des mois précédents. La fréquentation des mois d'octobre et novembre semble stable par rapport à 2013.

De manière générale, grâce au développement de l'activité événementielle sur le site (participation à des événements locaux, nationaux ou internationaux, création d'événements sur le site), les Marais du Vigueirat évitent une baisse de fréquentation par rapport à l'année 2013 marquée par une forte implication au sein de la programmation Marseille Provence 2013, capitale Européenne de la Culture.

Les visites guidées à pied sont stables par rapport à l'année dernière, quant à la visite guidée en calèche et sur le sentier de la Palunette, les résultats sont plus ou moins bons selon les mois, avec une légère tendance à la baisse par rapport à 2013, preuve que l'événement Marseille Provence 2013 aura eu un impact bénéfique pour l'activité touristique des Marais du Vigueirat.

Comptabilisation du grand public

Les chiffres indiqués correspondent à un « nombre d'entrées par activité et par jour ».

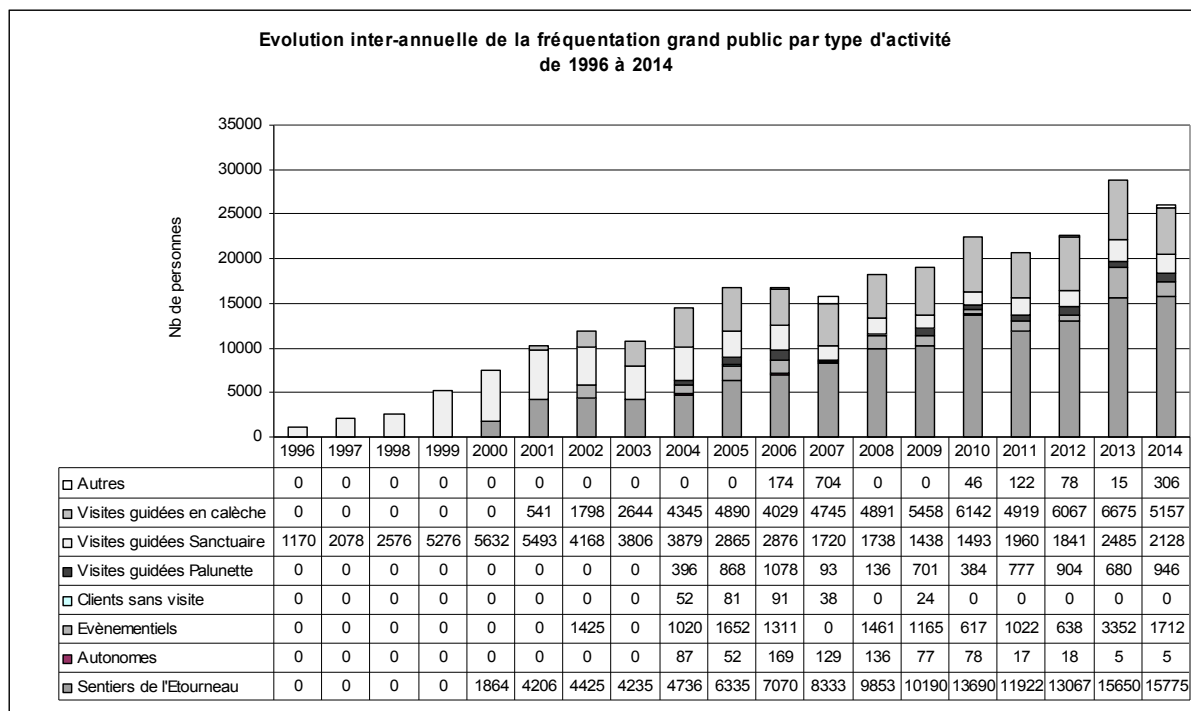
Une seule et même personne pouvant participer à deux activités différentes – par exemple visite guidée en calèche et visite guidée Sanctuaire – sera comptabilisée pour ces deux entrées distinctes, soit une entrée par activité.

Pour simplifier nous parlerons ici de « visiteurs ».

¹ Source : *Le Clip*, octobre 2014 – numéro 104, Bouches-du-Rhône Tourisme

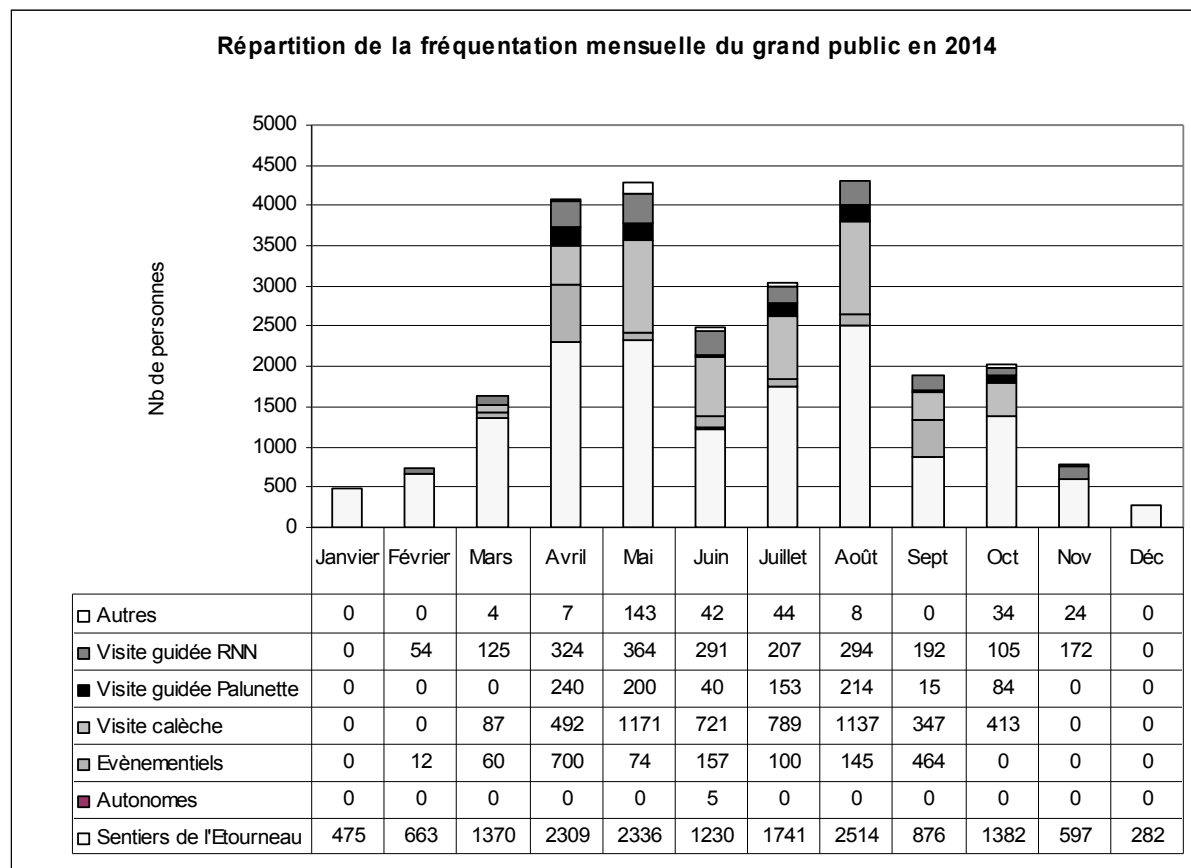
3.2.2.2. Évolution de la fréquentation du grand public par activité de découverte

Graphique 3.2.2.2 : Evolution interannuelle de la fréquentation du grand public par type d'activité



Données Amis des Marais du Vigueirat / chiffres arrêtés au 31/2/2014

Graphique 3.2.2.4 : Répartition mensuelle de la fréquentation du grand public en 2014



Comme chaque année, on constate 2 pics de fréquentation avec 3 mois de l'année où la fréquentation est supérieure à 4 000 visiteurs :

- un pic au **printemps** avec les mois d'avril et mai qui représente chaque plus de 16% de la fréquentation

touristique annuelle

- un pic en **été** avec le mois d'août qui représente également plus de 16% de la fréquentation touristique annuelle.

Par rapport à 2013, on constate une forte baisse de la fréquentation pour le mois de juin qui avait connu une très forte hausse grâce à la présence de nombreux groupes et événementiels.

Les offres devront être envoyées par courrier au :

Conservatoire du littoral
Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur
Bastide Beaumanoir - 3 rue Marcel Arnaud - 13100 Aix-en-Provence
Tel : 04 42 91 64 10 - Fax : 04 42 91 64 11
Email : paca@conservatoire-du-littoral.fr

Pour tout renseignement technique et visite du site (obligatoire):

Manon DERVIEUX
Les Marais du Vigueirat
13104 MAS THIBERT

Tel : 04 90 98 79 81
Mail : manon.dervieux@espaces-naturels.fr

Pour tout renseignement administratif :

Conservatoire du littoral :
Mme Stéphanie ZANARET - Tel : 04.42.91.64.10